### Délibération n°149/2025

# Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

#### **SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

Date de convocation : 19 septembre 2025 Nombre de présents : 63 Effectif légal du conseil communautaire : 80 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de votants : 69

Date d'affichage : 19 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés: ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOURDETTE Didier, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUILLAUME Philippe, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

<u>Délégués titulaires excusés</u>: BROUSSEAU Chantal, CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline (suppléant M. Bourdette), DUFOUR Vincent, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Rigault), LHOTE Mireille, PICARD Christine, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

<u>Délégués absents</u>: CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : BEAUJARD Maryse

## OBJET: Avenant n°1 au lot 2 – Solution réparatoire aux désordres de charpente

- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2123-7,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°313/2021 autorisant la construction d'un centre aquatique sur la commune de Toucy,
- Considérant la constatation des désordres sur le lot charpente ;
- Considérant la proposition de reprise des désordres formulée par l'entreprise Margueron ;
- Considérant la validation de la solution réparatoire par le bureau d'étude indépendant SOCOTEC ;
- Considérant l'engagement de l'entreprise d'exécuter les travaux à ses frais et risques et de rétablir la solidité et l'esthétique du bâtiment ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025 Reçu en préfecture le 26/09/2025 Publiè le 26/09/2025 ID : 089-200067130-20250925-149\_2025-DE

## Délibération n°149/2025

- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des travaux et du patrimoine,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour et 2 abstentions) :

- Valide la solution réparatoire aux désordres de charpente.
- Valide l'avenant n°1 au lot 2 Charpente de l'entreprise Margueron.
- Autorise le Président à signer l'avenant ainsi que tout autre document permettant la mise en œuvre de la solution réparatoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI